

L'Expérience Grande Traversée Volcanic

XGTV

224 km - 8400 D+

« Course Trail Aventure, en Duo ou Solo »

du 25 au 27 mai 2022



L'EXPÉRIENCE GRANDE TRAVERSÉE VOLCANIC - XGTV



**VVX VOLVIC—
VOLCANIC
EXPERIENCE**

*Venez
pour courir,*

*restez pour
découvrir !*

**26, 27 et 28
MAI 2022**

224KM 110KM 80KM 43KM 25KM 15KM

WWW.VOLVIC-VVX.COM

Règlement 2022

de l'Expérience Grande Traversée Volcanic

XGTV

L'Expérience Grande Traversée Volcanic® XGTV est l'une des épreuves proposées dans le cadre de la Volvic Volcanic Expérience VVX®.

Elle est dirigée par un Comité de Course dont les décisions sont sans appel.

CARACTERISTIQUES DE L'EPREUVE

1. L'Expérience Grande Traversée Volcanic est un défi sportif en semi-autonomie, qui se déroulera du 25 au 27 mai 2022.
2. Cette aventure est ouverte **aux solos et aux duos** féminins, masculins ou mixtes.
3. Cette épreuve partira le Mercredi 25 Mai 2022 à 10h00 et l'heure de fermeture de la course est fixée à 00h00 le Vendredi 27 Mai 2022, soit un délai de 62h maximum pour réaliser ce défi et devenir finisher.
4. Un classement officiel sera établi en fonction de l'ordre d'arrivée des duos et des solos dans ce temps imparti de 62h.

Les duos sont strictement indissociables. En cas d'abandon d'un coureur, le 2^{ème} coureur pourra poursuivre l'aventure sur la formule solo (il sera classé toutefois après le dernier solo parti depuis le départ).

5. Le parcours amènera les concurrents de la station du Lioran dans le Cantal (15) aux sources de Volvic (63) en passant par le Plomb du Cantal, le Puy Mary, le massif du Cézallier, le massif du Sancy et la Chaîne des Puys ; soit 224 km et 8400 D+ au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Aucun balisage n'est mis en place. Il s'agit d'un suivi d'itinéraire à l'aide d'un roadbook et de traces GPS (fournis par l'organisation).

En cas d'erreur de parcours du fait d'un concurrent, la responsabilité de l'organisation de la Volvic Volcanic Expérience VVX ne saura être engagée pour tous les dommages subis de ce fait (hors traces surlignées prévues à l'article 14 du paragraphe « Caractéristiques de l'épreuve » du présent règlement).

6. Pour préserver la qualité de l'épreuve et assurer sa sécurité, le nombre de participants est limité à 90 partants tous confondus.

7. L'organisation met en place 1 base médicale / ravitaillement froid et 3 bases de vie :

- Km 31,5 au Col de Serre (base médicale et ravitaillement froid) – Barrière Horaire = Mercredi 25 mai 2022 à 19h00
- Km 68,5 à Condat (base de vie) – Barrière Horaire = Jeudi 26 mai 2022 à 4h00
- Km 105 à Pertuysat (base de vie) – Barrière Horaire = Jeudi 26 mai 2022 à 19h00
- Km 184 à la Maison du Parc à St Genès-Champanelle (base de vie) - Barrière Horaire = Vendredi 27 mai 2022 à 14h00.

Les équipes gèrent comme elles le souhaitent leur ravitaillement et leur temps de repos.

Sur la base médicale / ravitaillement froid (col de Serre), les concurrents trouveront :

- Ravitaillement solide froid
- Des produits énergétiques...
- Des boissons fraîches et chaudes
- Toilettes
- Une assistance médicale (médecin)

Sur les 3 bases de vie, les concurrents trouveront :

- Un plat chaud
- Les 5 AOP Fromages d'Auvergne
- Des produits énergétiques...
- Des boissons fraîches et chaudes
- Toilettes / Douches (douches sous toutes réserves)
- Leur sac d'allègement avec affaires de rechange et vivres de course
- Une assistance médicale (kinés, médecin, etc...)

8. **L'assistance** ne peut intervenir que sur les bases de vies **en extérieur**. Elle est strictement interdite en tout autre point du parcours, aux traversées de routes et villages, sous peine de disqualification immédiate. Toutefois, il est possible pour les participants de s'approvisionner en eau ou en nourriture lors des traversées de villages dans la mesure où cette action n'est pas intentionnellement organisée (par exemple appel à un ami pour convenir d'un point pour fournir de la nourriture...). Cependant, en cas d'intoxication alimentaire ou autre problème sanitaire causé par un de ces ravitaillements qui échappe au contrôle de l'organisation, la responsabilité de l'organisation de la Volvic Volcanic Expérience VVX ne saura être engagée.

9. **Aucun accompagnement** n'est autorisé tout au long du parcours (à l'exception du kilomètre précédant et suivant les bases de vie) sous peine de disqualification immédiate. Des contrôles seront effectués tout au long du parcours.

10. Tous les participants sont tenus de respecter scrupuleusement **le code de la route** sur l'ensemble du parcours. L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

11. La majorité des espaces traversés par les chemins balisés sont des propriétés privées. Emporter ses déchets, rester sur les chemins balisés, ne pas déranger la faune sauvage... sont des petits gestes simples pour respecter la nature, les habitants et les autres visiteurs.

12. Afin de protéger au mieux la santé des concurrents, de leur entourage, des bénévoles et du public, l'organisateur respectera scrupuleusement toutes les injonctions et consignes imposées par l'autorité administrative concernant la crise sanitaire causée par le virus COVID

19. Ces mesures sont aujourd'hui précisées dans le « Guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus COVID 19 » édicté par la Fédération Française d'Athlétisme le 21 juillet 2020. Il conviendra de se référer à ce document. Il est précisé que les mesures de protection concernées peuvent entraîner des modifications importantes dans l'organisation des manifestations, dans le tracé et l'horaire des courses, dans le nombre des participants, dans les procédures à respecter et aller jusqu'à leur annulation pure et simple. Chaque participant s'engage à respecter ces mesures administratives présentes et celles qui viendraient à être prises ultérieurement sans aucune réserve. Aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisateur de ce fait.

13. Tout coureur déclarant des symptômes COVID avant la course devra obligatoirement en référer à l'organisation en appelant le médecin de course (numéro en fin de règlement) Tout coureur déclarant des symptômes COVID dans les 15 jours suivant la course le déclarera à l'organisation par téléphone au 0805383944 (non surtaxé) ou par mail à info@sportips.fr

14. Le parcours de l'XGTV est certifié ITRA et c'est une course qualificative UTMB© 6 points.

15. Deux classements seront établis : un classement duo et un classement solo afin que chaque finisher puisse récupérer ses points UTMB.

16. La trace GPX fournie assure une continuité d'itinéraire. **Toutefois, sur le Roadbook, la trace surlignée sera la trace imposée.** Certains passages (par exemple, traversées de villages) ne seront pas surlignés ce qui permettra aux coureurs d'emprunter l'itinéraire de leur choix entre les deux traces (par exemple pour trouver de l'eau ou acheter à manger...). **Les deux supports (trace GPX et Roadbook) sont donc complémentaires.**

CONDITIONS PARTICIPATION ET INSCRIPTION

L'Expérience Grande Traversée Volcanic est ouverte à toute personne née en 2002 ou avant (catégories espoir à master 11), licenciée ou non.

Pour valider son inscription, chaque coureur doit remplir et fournir un formulaire d'inscription sur <http://sportips.fr/volvic-vvx/> ainsi que le **certificat d'acceptation du présent règlement avec la mention "lu et approuvé » manuscrite, daté et signé** (voir annexe 3).

Chaque concurrent devra déposer sur ce module d'inscription Sportips avant le 12 Avril 2022 :

- un **certificat médical spécifique XGTV** de moins de 1 an au 25 mai 2022 (voir annexe 1)
- un **justificatif** (*mail, diplôme, copie résultat via site épreuve*) prouvant que chaque concurrent a participé et terminé **1 ultra trail en moyenne ou haute montagne de 24 heures minimum et/ou 1 raid de 24 heures minimum sur 2019, 2020 ou 2021.**
- **Pour les duos il est admis qu'un seul des deux coureurs peut avoir validé le critère précédent.**
- une **fiche de renseignements médicaux** qui ne sera accessible qu'aux médecin et directeur de course (voir annexe 2).
- une **autorisation de droits à l'image** (voir annexe 4).
- La **charte du coureur** post COVID (directive FFA) (voir annexe 5)
- Tous ces documents seront obligatoirement envoyés par voie électronique.

Prestations fournies par l'organisation

Par coureur

- 1 Dossard
- 1 Repas chaud d'après-course et boisson à Volvic
- 1 Billet d'accès à la soirée de clôture de la VVX du samedi 28 mai 2022 à Volvic
- 1 TShirt finisher
- 1 Cadeau souvenir
- Le classement et la validation de 6 points ITRA

Par équipe ou en plus pour la formule solo

- 1 Système de géolocalisation avec balise GPS et appel d'urgence par équipe. Cette balise permettra d'avoir un suivi live des duo / solo. Un chèque de caution sera demandé aux participants lors de la remise de la balise au moment du retrait des dossards.
- 1 Roadbook de l'itinéraire
- 1 Trace GPX avec le fichier des traces et waypoints à télécharger sur son GPS personnel sera envoyé environ 15 jours avant l'épreuve à tous les participants pour éviter d'éventuels changements sur la trace.
- En cas de repli, un Roadbook sous format papier sera fourni sur les bases de vie.

4 bases (3 bases de vie + 1 base médicale/ravitaillement froid) avec ravitaillement liquide, solide, repas chauds avec produits locaux, toilettes, assistance médicale, kiné,

...

La navette pour rejoindre le départ à la station du Lioran (15) – départ de Volvic (site du Goulet) Mercredi 25 mai 2022 à 6h30

La sécurité 24h/24 sur la course assurée par des professionnels

Navette pour rapatriement des coureurs (en cas d'abandon, rapatriement avec les responsables des bases, après passage de tous les concurrents).

Le chronométrage électronique

Une application gratuite pour Suivi Live en direct sur Smartphone et écran à l'arrivée.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'Expérience Grande Traversée Volcanic XGTV partira de la station du Lioran dans le Cantal Mercredi 25 mai 2022 à 10h00. Il s'agit ensuite d'un circuit en moyenne montagne d'environ 224 kilomètres et comportant environ 8400 mètres de dénivelé positif.

Les arrivées seront jugées sur le site du Goulet à Volvic le Vendredi 27 mai 2022 à Minuit, soit un temps maximum imparti de 62 heures pour réaliser le parcours complet.

Retraits des dossards, vérification des sacs et instructions de course : Mardi 24 mai 2022 de 16h à 20h sur le site du Goulet à Volvic. La vérification des sacs (matériel obligatoire) se fera à 16h30, 18h30 ou 20h (30 coureurs maximum par créneau).

Briefing de course : Mercredi 25 mai 2022, 30 min (9h30) avant le départ.

Dépôt des sacs d'allègement : Mardi 24 mai 2022 au retrait des dossards sur le site du Goulet à Volvic (ancienne usine) de 16h à 20h ou Mercredi 25 mai 2022 de 5h30 à 6h30 sur le site du Goulet à Volvic (ancienne usine).

Précision importante concernant les sacs d'allègement : non fournis par l'organisation - 10 kg maxi/sac avec fermeture intégrale obligatoire (pas de sac ouvert type sac poubelle/supermarché).

Départ en navette : Mercredi 25 mai 2022 à 6h30 du site du Goulet à Volvic. Obligatoire pour les participants **sauf cas exceptionnel, validé par l'organisation. Masque obligatoire dans le bus.**

Arrivée au Lioran Mercredi 25 mai 2022 à 9h00 max. Accueil + animation+ petit-déjeuner + briefing et photo participants.

Départ officiel de la course : Mercredi 25 mai 2022 à 10h00 au Lioran sur Front de Neige.

DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque concurrent sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, et après avoir signé **le certificat d'acceptation du présent règlement avec la mention "lu et approuvé » manuscrite, daté et signé. Si, ce n'est pas le cas, le participant se verra refuser par l'organisation de prendre le départ.** Le dossard devra être visible tout au long de la course et être présenté aux contrôles le long du parcours et aux bases.

A Volvic, le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder au bus, aux salles de soins, de repos, douches, aires de dépôt ou de retrait des sacs et bien sûr aux 4 bases.

LOCALISATION ET CONTROLE

Une application de localisation sera assurée et une balise GPS sera fournie à chaque équipe duo ou solo. Cette balise permet à l'organisation de suivre la progression de l'équipe, son tracé et ainsi d'en assurer sa sécurité sur le parcours.

Une pénalité sera attribuée à chaque solo / duo s'ils sont jugés hors trace. Cette pénalité sera laissée au libre arbitre du directeur de course après vérification à l'arrivée.

Tout manquement de matériels obligatoires engendrera une pénalité de 1h par manquement.

Il est donc impératif pour chaque solo / duo d'avoir au moins 1 téléphone en charge pour le suivi GPS, dans le sac de course tout au long de l'épreuve. Pour les solos également, obligation d'avoir une batterie de recharge.

Les informations de suivi seront disponibles sur internet.

BARRIERES HORAIRES

Des barrières horaires seront définies aux bases et / ou tout autre lieu jugé utile par l'organisation pour des impératifs de sécurité. Elles sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé de 62h.

	Lieu	Date Barrière Horaire	Délai	Détails
Base 1 Massif cantalien	Maison des activités Pleine Nature du Col de Serre	Mercredi 25 mai 2022 à 19h00	Temps de course = 9h Moy 3,3 km/h	31,5 kms 1950 D+ / 1860 D-
Base 2 Cézallier	Condat	Jeudi 26 mai 2022 à 4h00	Temps de course = 9h Moy 4,1 km/h	37 kms 740 D+ / 1375 D- 68,5 ^{ème} km
Base 3 Sancy	Pertuysat	Jeudi 26 mai 2022 à 19h00	Temps de course = 15h Moy 3,5km/h	36,5 kms 1100 D+ / 610 D- 105 ^{ème} km
Partenaire gîte étape (à disposition salle hors sac – SOUS RESERVE - à votre charge nourriture sur place)	Buron du Col de la Croix- Morand Jeudi 26 Mai 2022 (5h à 0h)			35 kms 2070 D+ / 1855 D- 140 ^{ème} km
Partenaire gîte étape (à disposition salle hors sac – SOUS RESERVE - à votre charge nourriture sur place)	Café du Lac de Servières Jeudi 26 ou Vendredi 27 Mai 2022 (7h à 23h)			26 kms 980 D+ / 1175 D- 166 ^{ème} km
Base 4 Chaîne des Puys	Maison du Parc de Montlosier	Vendredi 27 mai 2022 à 14h00	Temps de course = 19h Moy 3,2 km/h	79 kms 3390 D+ / 3605 D- 184 ^{ème} km
Arrivée sur le site du Goulet à Volvic	Site d'arrivée de la VVX	Vendredi 27 mai 2022 à 00h00	Temps de course = 10h Moy 3,9 km/h	40 kms 1220 D+ / 1600 D- 224 ^{ème} km

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les équipes et les solos doivent repartir de la base de vie avant l'heure limite indiquée (barrière horaire).

Tout concurrent mis hors course par l'organisation et voulant poursuivre son parcours le fera sous son entière responsabilité après avoir restitué son dossard et sa balise GPS.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

L'organisation assurera le rapatriement des coureurs (qui abandonnent ou qui sont mis hors course à une barrière horaire) à partir des bases, sans engagement de délai. En cas d'abandon en tout autre point du parcours, sauf exception, les coureurs devront s'organiser par leurs propres moyens pour rejoindre la base de vie la plus proche.

En cas d'abandon, le retour du sac d'allègement sur Volvic ne peut être garanti avant la fin de l'épreuve.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Pour des raisons évidentes de sécurité, les participants s'engagent sur l'honneur à garder avec eux tous les équipements obligatoires ci-dessous énumérés.

Des contrôles systématiques seront effectués au départ et aux bases de vie et d'une manière aléatoire tout au long du parcours.

Équipement individuel obligatoire

Réserve d'eau minimum 1,5 litre au départ et au départ de chaque base de vie.

Micropure ou système de filtration d'eau

Réserve de nourriture énergétique de sécurité, mini 1000 kcal.

1 Lampe frontale en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange

1 Couverture de survie (minimum 140x210cm)

1 Sifflet

1 Sous vêtement chaud à manches longues en tissu respirant, adapté à la taille du coureur (Tshirt + paire de manchettes acceptés)

Une 2^{ème} couche à manches longues (type polaire), adapté à la taille du coureur

Une 3^{ème} couche à manches longues avec capuche (type Gore-Tex ou équivalent), adapté à la taille du coureur

1 Pantalon type Gore-Tex ou équivalent, adapté à la taille du coureur

1 Pantalon ou collant de sport long, adapté à la taille du coureur (3/4 + paire de manchons acceptés)

1 Paire de gants

1 Bonnet ou buff

1 Boussole manuelle

1 Gobelet multi-usages ou éco-tasse

1 Bol ou gamelle + couvert pour repas chaud sur base de vie (possibilité de mettre dans sac d'allègement sur base de vie ou sac à dos au choix) : rien ne sera fourni par l'organisation, principe d'éco-responsabilité et de respect des mesures sanitaires.

1 Duvet obligatoire dans sac de course (minimum 200 g)

3 Sacs d'allègement par coureur d'une capacité de 20l environ. Chaque sac sera identifié et acheminé vers chacune des 3 bases de vie

Équipement obligatoire par équipe ou pour le coureur en solo

- 1 Couteau
- 1 Briquet
- 1 Jeu de cartes imperméables (porte carte ou papier imperméable) (impression à la charge de chaque coureur)
- 1 Téléphone mobile (avec numéros de l'organisation enregistrés), en charge avec pochette étanche
- 1 chargeur (solaire, portable, rechargeable...) ;
- 1 GPS ou montre sur lequel auront été téléchargées les traces fournies par l'organisation.
- Le Roadbook et les cartes du parcours
- 1 Lampe frontale de secours avec piles ou batterie de rechange
- 1 Trousse de 1^{ers} secours permettant de soigner les petites blessures et les affections bénignes : 1 bande crêpe Velpeau complète (non ouverte) petit modèle (5cm), 1 sachet de compresses stériles, 1 bande adhésive (sparadrap/tensoplast..), 1 pipette unidosée sérum physiologique, 1 pince à épiler, 4 comprimés de PARACETAMOL ou équivalent (Antalgique Pallier 1) -> **Pas d'ANTI-INFLAMMATOIRE**, 2 pansements anti-ampoules au choix

Important : Tout manquement du matériel obligatoire entraînera 1 heure de pénalité.

Autres équipements fortement conseillés pour votre sécurité (liste non exhaustive)

- Argent liquide mini 20 €
- Sac étanche
- Poncho de secours
- Bougie chauffe plat
- Bâtons
- Autres vêtements de rechange
- 1 Paire de lunettes de soleil
- Ficelle, crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement
- Tapis de sol dans sac d'allègement pour repos sur base de vie...

SECURITE ET CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

Le PC Course sera installé à Volvic et des contrôleurs seront répartis sur l'intégralité du parcours et aux bases de vie. Ces personnes seront les seules interlocutrices des coureurs qui devront s'adresser à eux en cas de problème.

Le cas échéant, ils seront chargés de l'alerte et de la coordination des secours publics.

En cas d'accident

Les coureurs devront utiliser leur trousse de secours afin de se prodiguer les premiers soins.

En cas d'urgence ou d'impossibilité de se déplacer, ils devront alerter le **Médecin de course** ou le **Directeur de Course**.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, le Directeur de course se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier les barrières horaires ou le cas échéant de stopper l'épreuve ou faire un stop and go sur les bases de vie. Ses décisions sont sans appel et sans discussion.

En cas de modification de parcours, de nouvelles cartes (roadbook papier) seront fournies sur une base de vie avec un parcours de repli, moins exposé. Il faut donc obligatoirement savoir lire une carte IGN (légende, courbes de niveaux, équidistance, estimation des distances...)

ASSURANCE

Individuelle accident

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France dans le secteur de Moyenne Montagne. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence ou encore auprès de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, etc...

Pour les coureurs adhérents à l'ITRA (International Trail Running Association), il est possible de souscrire une assurance Assistance - Rapatriement qui prend en charge les frais de recherche et de secours dans le monde entier. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.itra.run.

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir de son droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

MODIFICATION D'EQUIPE ET ANNULATION

La composition initiale des équipes peut être modifiée, avant le 12 avril 2022. Il sera évalué par le Comité de course qui prendra la décision d'accepter ou non son inscription, sa décision étant sans appel.

Toute annulation d'inscription d'une équipe entière ou d'un participant solo doit être faite par e-mail ou par courrier recommandé. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone.

Le remboursement des droits versés à l'inscription ne peut se faire que dans les conditions suivantes :

Date d'envoi	Montant remboursé, en % du montant de l'inscription (hors frais annexes)
Du 01 Janvier au 15 Février 2022	60%
Du 16 Février au 12 Avril 2022	40%
Après le 12 Avril 2022	Aucun remboursement n'est effectué.

En cas de désistement d'un des coéquipiers, il ne sera pas possible de récupérer une partie du montant de l'inscription.

L'inscription est nominative. Il n'est pas autorisé de transférer son inscription sur une autre course ou à une autre personne pour quelque motif que ce soit.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical signé et tamponné par le médecin attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

PROGRAMME QUARTZ EVENT

L'Organisation de la Volvic Volcanic Expérience a décidé de mettre en place le programme QUARTZ Event destiné à protéger votre santé et à contribuer à un sport sans dopage. Le programme QUARTZ Event s'adresse à tous les participants. Il n'a ni vocation ni compétence à se substituer aux réglementations nationale et internationale en vigueur en matière de lutte antidopage mais a pour objet de renforcer la surveillance médicale avant, pendant et après la compétition. Le programme QUARTZ Event est mené en collaboration avec l'ITRA (International Trail Running Association), l'Association Athlètes For Transparency (AFT) et la Fondation Ultra-Sports Science (USS). Il est géré par une Commission médicale composée uniquement de médecins. Cette Commission médicale a la possibilité de prendre conseil auprès des experts de son choix et est chargée en particulier de donner un avis consultatif à destination de la direction de course sur l'état médical des participants. Cette Commission médicale peut aller jusqu'à proposer à la direction de course la mise hors compétition d'un participant pour raisons de santé.

Chaque participant s'engage donc à :

1. Déclarer à la Commission médicale les informations médicales suivantes :
 - Tout antécédent médical et/ou pathologie notamment ceux pouvant accroître les risques pendant la pratique d'un sport
 - L'utilisation de traitements réguliers ou de médicaments ou de compléments alimentaires au moins durant les 30 jours précédant le début de la compétition
 - Toute demande ou utilisation d'une substance ou méthode soumise à une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutique (AUT)
2. Accepter l'ensemble des prélèvements urinaires et/ou sanguins et/ou capillaires et/ou salivaires et analyses associées dans les 30 jours avant le début de la compétition et jusqu'à 15 jours après la compétition, étant entendu que les frais inhérents à la réalisation de ces prélèvements et des analyses associées sont à la charge directe de l'Organisation.
3. Accepter de ne pas participer à la compétition en cas d'usage de glucocorticoïdes, indépendamment du mode d'administration et donc de la présence ou non d'une AUT, dans les 7 jours précédents le début de la compétition. L'usage de glucocorticoïdes pourra être notamment identifié dans le cadre des analyses réalisées, soit à partir d'un dosage direct, soit dans le cas d'une cortisolémie anormalement basse.
4. Accepter de répondre à toute convocation de la Commission médicale sur place ou à distance (téléphonie ou visioconférence) de manière à échanger sur son aptitude ou non à participer à la compétition.
5. Transmettre tout formulaire de contrôle antidopage réalisé dans les 30 jours avant le début de la compétition et jusqu'à 15 jours après la compétition. Chaque formulaire doit être lisible.
6. Accepter l'utilisation, uniquement à des fins de recherche et de manière strictement anonyme, des données le concernant. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant. La Commission médicale est l'instance auprès de laquelle le participant peut exercer ce droit.

La déclaration des informations médicales à la Commission médicale se fait au travers de l'espace santé ITRA auquel chaque participant a accès après avoir créé gratuitement un compte coureur sur le site internet de l'ITRA : <http://www.itra.run>. Les informations médicales déclarées sont accessibles uniquement aux médecins de la Commission médicale, aux experts désignés ainsi qu'à l'équipe médicale lors des soins éventuels en course.

Tout manquement déraisonnable, refus, ou transmission d'informations erronées en relation avec le programme QUARTZ Event peut entraîner la mise hors compétition du participant ou son déclassement après la compétition.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.

**CE REGLEMENT POURRA FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS JUSQU'A 48H AVANT LE
DEPART, NOTAMMENT EN FONCTION DES MESURES SANITAIRES LIEES AU COVID 19 ET
IMPOSEES PAR L ETAT.**

CONTACTS

Email : grandetraverseevolcanic@gmail.com

Damien POULET - Coordinateur de Course de L'Expérience Grande Traversée Volcanic –

Email : damienpoulet@gmail.com

Page FB de l'évènement : <https://www.facebook.com/ExperienceGrandeTraverseeVolcanic/>

Facebook Groupe XGTV (réservé aux participants):

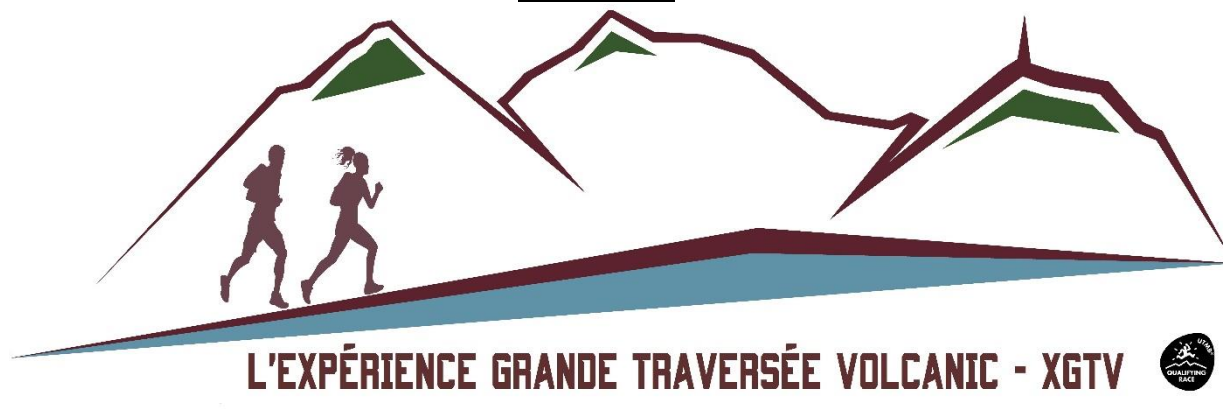
https://www.facebook.com/groups/366908153909318/?source_id=283671439019324

Site internet : www.volvic-vvx.com

Module d'inscription : <http://sportips.fr/presentation-course/xgtv-220km/>



ANNEXE 1



CERTIFICAT MEDICAL SPECIFIQUE de l'Expérience Grande Traversée Volcanic XGTV 2022

Ce certificat de non-contre-indication à la participation à l'épreuve sportive XGTV (course d'ultra endurance 224 km – 8400 D+ - Temps max 62h) est à déposer sur le module d'inscription Sportips avant le 12 avril 2022. A défaut de réception du certificat médical à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement. Tous les certificats médicaux doivent être fournis en français.

Je soussigné(e),

.....
,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné, ce jour,

Mr/Mme (rayer la mention inutile),

né(e) leà

.....
,

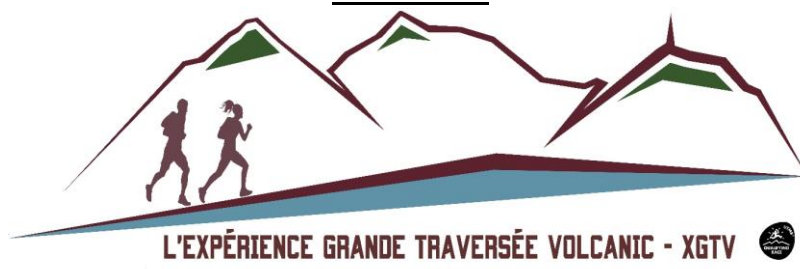
et n'avoir pas constaté de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, et notamment à la participation à une **épreuve d'ultra endurance de 224 km / 8400 D+ d'une durée maximum de 62h.**

Fait le.....à.....

Remis en main propre à l'intéressé pour faire valoir ce que de droit.

Cachet et signature du Médecin

ANNEXE 2



FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX de l'Expérience Grande Traversée Volcanic XGTV 2022

Cette fiche est à remplir obligatoirement par le coureur et à déposer sur le module d'inscription Sportips avant le 12 avril 2022. A défaut de réception de cette fiche de renseignements médicaux à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement.

Les renseignements contenus dans cette fiche permettent une meilleure prise en charge en cas de problèmes médicaux durant la course. Ces informations médicales sont strictement confidentielles et ne seront accessibles que par le directeur de course et le médecin, soumis au secret médical.

N° Dossard (réservé à l'organisation)

.....
Prénom et Nom du coureur

.....
Date et lieu de naissance du coureur

.....
Personne à prévenir en cas d'urgence (nom, prénom, numéro de téléphone, lien de parenté avec le coureur)

.....
Antécédents médicaux connus (cardiaque, diabète, etc...)

.....
Traitements médicaux en cours

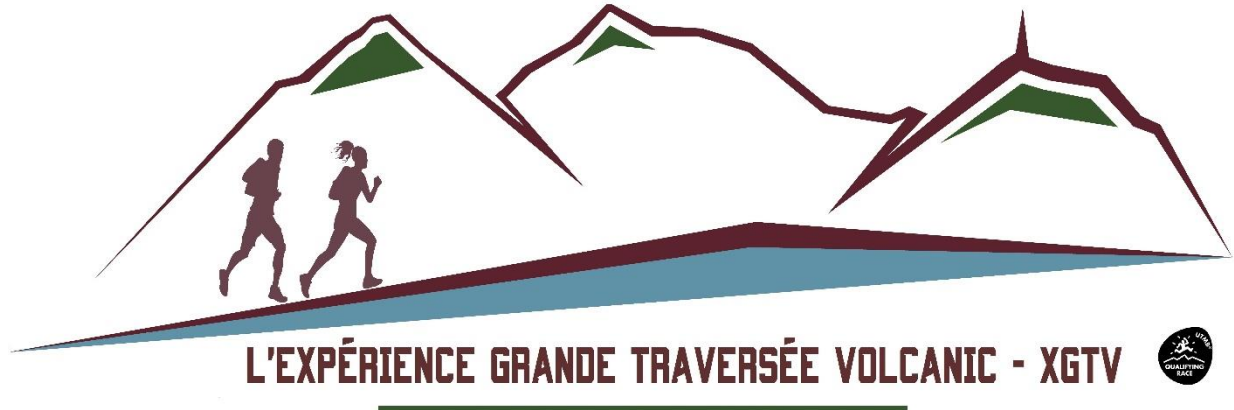
.....
Allergies médicamenteuses ou non connues

Informations complémentaires (si besoin)

.....
.....
..... Date :
.....

Signature du coureur :
.....

ANNEXE 3



CERTIFICAT D'ACCEPTATION DU REGLEMENT de l'Expérience Grande Traversée Volcanic XGTV 2022

Ce certificat d'acceptation du règlement de l'épreuve sportive XGTV est à déposer sur le module d'inscription Sportips avant le 12 avril 2022. A défaut de réception du certificat d'acceptation du règlement à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement.

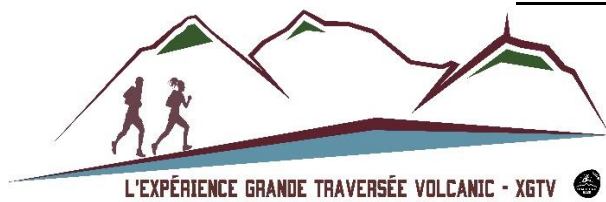
Je, (Prénom et Nom),
déclare avoir reçu, lu et accepte le règlement de la l'Expérience Grande Traversée
Volcanic XGTV qui aura lieu les 25, 26 et 27 mai 2022.

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Date :

Signature :

ANNEXE 4



AUTORISATION D'EXPLOITATION (« Droits à l'image »)

Je soussigné(e) Nom et Prénoms

.....

né(e) le demeurant

.....

autorise à titre exclusif l'association « VOLVIC VOLCANIC » à me photographier, me filmer, enregistrer mes dires et commentaires, à utiliser mon image (seule ou en groupe).

Ces enregistrements et prises d'images sont désignés ci-après sous le terme « Eléments ».

Ces Eléments pourront servir à toute opération de communication tant interne qu'externe à l'association « VOLVIC VOLCANIC » pour l'ensemble des événements qu'elle organise (VIX, XGTV, etc...) et pourront être exploités par tous les moyens de promotion et de communication. C'est-à-dire par voie de presse écrite, affichage (affiches, affichettes, flyers), vidéo, télévision, documents commerciaux, supports papier (PLV, catalogues, plaquettes, pancartes, livres, brochures, agendas, cartes, calendriers, dépliants...) et par supports numériques (internet, intranet, réseaux sociaux, DVD, CD ROM, e-mail...).

Ces opérations de promotion et de communication ont vocation à se dérouler aussi bien sur le territoire français (Métropole, DOM-TOM) que sur un plan international.

Ces mêmes opérations ne sont pas limitées dans le temps. Mon autorisation reste valable même en cas de changement dans mon état-civil (notamment en cas de mariage) et même si je viens à décéder ou à être placé(e) sous sauvegarde de justice.

Les Eléments pourront être adaptés en fonction de la nature et du mode de diffusion du support d'information et de communication par tout moyen et procédé graphiques et recours à des logiciels informatiques sous la seule réserve de ne pas altérer ou porter atteinte à l'intégrité de mon image.

Concernant la teneur de mes propos et commentaires, mon accord sera requis s'ils venaient à connaître une modification substantielle.

La présente autorisation est accordée à titre gratuit sans aucune compensation financière

ou autre.

La présente autorisation est soumise au droit français. Toute difficulté résultant de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente autorisation donnera lieu à une tentative de conciliation entre les parties avant toute saisie éventuelle des juridictions compétentes.

Fait à, le

Signature

ANNEXE 5



CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19 (directive FFA)

Cette charte est à remplir obligatoirement par le coureur et à déposer sur le module d'inscription Sportips avant le 12 avril 2022. A défaut de réception de cette charte à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement.

Conscient que la participation à tout événement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'événement Expérience Grande Traversée Volcanic XGTV de la Volvic Volcanic Expérience VVX, je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'événement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie

Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée

Ne pas cracher au sol

Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle

Ne pas jeter de déchets sur la voie publique

Respecter et laisser les lieux publics propres

Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'événement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et a fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Si je déclare des symptômes COVID dans les 15 jours suivant la course, je m'engage à le déclarer à l'organisation par téléphone au 0805383944 (non surtaxé) ou par mail à info@sportips.fr

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à m'aventurer sur l'événement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports.

Nom

Prénom

Date

Signature